

Retrait de permis belge sans l'avoir sur soi

Par php5020, le 23/10/2013 à 22:16

Bonjour,

Je suis Belge et je me suis fait intercepter pour exces de vitesse de + 40 km/h. J'ai payé une amende de 135 eur et les gendarmes m'ont signifié que j'aurai un retrait de permis. Je n'étais pas en possession de mon permis et ils m'ont demandé de leur envoyer dans les 24h. Que risque-je si je ne l'envoie pas mais que je respecte mon interdiction de rouler durant la période de retrait? Si je l'envoie, comment vais-je le récupérer ?

Merci pour vos réponses.

Par Tisuisse, le 24/10/2013 à 08:53

Bonjour,

Il faut poser cette question sur un forum de droit routier belge, ici vous êtes sur un forum de droit routier français.

Par php5020, le 24/10/2013 à 11:20

Pardon, j'ai oublié de préciser que l'infraction a été commise en France (Zone de Charleville 08)